



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2025

DELIBERATION N°D_2025_117

Conseillers élus : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ François VECKRINGER_ Aurélie PATOUX_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ François DRICOURT_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Bernard GACHET donne procuration à Philippe CHASSOT
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN
Kevin TOUZOT donne procuration à Gérard BARON
Chantal CHAPPUIS donne procuration à François DRICOURT
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :



DELIBERATION N°D_2025_117 : Acquisition par la commune d'une bande de terrain au droit des parcelles cadastrées section AC numéros 344 et 345 appartenant aux services de l'état

Rapporteur : Philippe CHASSOT, 1^{er} Adjoint au Maire

Monsieur le Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux réalisés en aval de la passerelle ATMB enjambant l'autoroute, la régularisation de l'acquisition d'une bande de terrain s'avère nécessaire suite aux aménagements réalisés au droit de la piste cyclable et du trottoir.

En effet, les travaux réalisés par la Commune ont conduit à un empiètement au droit des parcelles cadastrées section AC numéros 344 et 345 situées « Lieudit Le Clos » et appartenant aux services de l'État, ceci pour une surface totale de **75 m²** répartis comme suit :

- Une bande de terrain de **18 m²** au droit de la parcelle cadastrée section **AC** numéro **345**,
- Une bande de terrain de **57 m²** au droit de la parcelle cadastrée section **AC** numéro **344**.

Ces surfaces sont ici précisées au travers du projet de plan foncier de division établi par le Cabinet CANEL Géomètres et annexé à la présente délibération.

Par un courrier en date du 23 juin 2025 (dont copie ci-annexée), la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie a adressé en Mairie une proposition visant à l'acquisition de la bande de terrain détaillée ci-avant aux conditions suivantes :

- Prise en charge de l'arpentage aux frais de la Commune;
- Cession de l'emprise de **75 m²** au droit des parcelles **AC 344** et **AC 345** au prix de **3900 euros**.

La vente aurait ainsi lieu moyennant le prix total de **trois mille neuf cents euros (3900 €)**, soit **52 euros / m²**.

Il est également précisé au Conseil Municipal que la présente acquisition amiable ne répond pas aux modalités de consultation du Domaine en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal doit ainsi se prononcer sur l'acquisition de ladite bande de terrain au prix de **3900 €** (hors frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur), la désignation de *Maître Ludovic BARTHELET, notaire à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS* pour la rédaction de l'acte, et l'autorisation faite au Maire de signer les actes et tout document nécessaire à cette acquisition.

Vu le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie

Vu le projet plan foncier de division du Cabinet CANEL Géomètres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00



ACCEPTE l'acquisition de la bande de terrain ci-dessus désignée au prix de **3900 €** (hors frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur) ;

DESIGNE Maître Ludovic BARTHELET, notaire à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS pour la rédaction de l'acte ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes et tout document nécessaire à cette acquisition.

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Valérie MADALA



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

